

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 MARS 2024

Le 07 Mars 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 1^{er} Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUsETTI, FLEURT, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme DALCIN Conseillère M ^{ale}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CADRET	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
M. SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. SEGUIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Claude LAPARLIERE

368 - OBJET : Affectation du résultat 2023 – COMMUNE

Le compte administratif 2023 du budget principal COMMUNE fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2022 :		657 432,99
Excédent de fonctionnement de l'exercice :		471 989,59
	Excédent cumulé	1 129 422,58
Déficit d'investissement antérieur reporté 2022 :		-649 345,35
Excédent d'investissement de l'exercice :		
	Excédent cumulé	32 656,67
Restes à réaliser, dépenses :		-104 944,40
Restes à réaliser, Recettes		0,00
	Total restes à réaliser	-104 944,40
soit un besoin de financement de		72 287,73 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De reporter la somme de **32 656,67 €** à l'article R 001, excédent antérieur reporté, section d'investissement recettes,
- ☞ D'affecter la somme de **72 287,73 €** à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé recettes d'investissement,
- ☞ D'affecter la somme de **1 057 134,85 €** à l'article R002, excédent de fonctionnement reporté, recettes de fonctionnement.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20240307-368-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/03/2024



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

